## Déclaration Suisse, Point 23 (La Haye), 27.09.2018

Monsieur le Président,

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer la satisfaction de la Suisse avec la **couverture géographique grandissante** du système de La Haye. Nous saluons la 69e adhésion à ce système et souhaitons la bienvenue au Canada dans l'Union de La Haye.

Le système de La Haye doit rester simple pour tout utilisateur malgré le nombre croissant d'Etats membres. Nous encourageons donc le Bureau International à se concentrer sur le développement du système qui doit être attractif pour ses utilisateurs.

Par conséquent, la Suisse soutient les modifications au **Règlement d'exécution** qui sont proposées à cette Assemblée. En effet, le groupe de travail a décidé de **supprimer l'exigence de la signature du déposant lorsqu'un mandataire est constitué au moment du dépôt.** Cette modification apporte une nette simplification à l'utilisation du système.

Il est encore important de relever que par la forte croissance géographique due aux nouvelles adhésions du système, ce dernier est encore en phase de forts développements, qui nécessitent une certaine phase d'adaptation. Un éventuel examen du **barème des taxes**, serait à ce stade prématuré. Il serait opportun d'attendre une certaine stabilisation du système, ce qui faciliterait cet exercice. Il convient également de garder à l'esprit l'effet qu'a le montant des taxes sur l'attractivité du système, tant pour ce qui est de l'adhésion de nouveaux membres qu'en ce qui concerne le nombre de dépôts provenant des Membres actuels. Les taxes doivent rester à un niveau attractif, pour ne pas décourager les déposants, particulièrement ceux provenant de petites entreprises ou celles basées dans les pays à moindre revenu.

Nous sommes convaincus que le système de La Haye grandira de manière positive et bénéfique pour tous ses utilisateurs et ses Etats membres.

Merci M. le Président